

PETITE ENFANCE : Agir tôt

Selon les données de la recherche sur le développement, les enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du neuro-développement et polyhandicapés doivent être repérés, puis diagnostiqués le plus tôt possible. Des interventions précoces, en adéquation avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles parues sur le sujet, doivent être organisées et disponibles, en coordination étroite avec les familles.

Ceci dans l'unique objectif de favoriser leur trajectoire développementale à un âge où l'on peut agir sur le développement cérébral. C'est un enjeu majeur pour leur avenir.

Nos demandes

- Agir pour un repérage systématique (médecins de première ligne, pédiatres, PMI, services petite enfance)
- Développer l'accès rapide au diagnostic étiologique et fonctionnel
- Organiser les services petite enfance (crèches, assistantes maternelles...) pour permettre systématiquement l'accueil des enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans dans les services de droits communs
- Développer l'offre paramédicale nécessaire aux interventions précoces
- Développer les services spécialisés dédiés à la petite enfance tels que les CAMSP ou les SESSAD très précoces tout en veillant à la qualité de leurs interventions, en adéquation avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- Développer des centres ressources « petite enfance et handicap » à l'attention des familles et professionnels
- Développer une politique de formation, en pleine concordance avec les connaissances actualisées, auprès des professionnels de la petite enfance (médicaux, psychologues et paramédicaux notamment)
- Agir sur le nombre de professionnels « petite enfance » ad hoc